

Liquid Citric Acid 50 PCT

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Liquid Citric Acid 50 PCT

Autres moyens

d'identification

: Sans objet

Utilisation recommandée : Détergent

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

0.0 % - 0.12 %

Société : Ecolab Inc.

1 Ecolab Place

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

Informations relatives aux

soins d'urgence

1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission : 03/27/2019

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Produit TEL QUE VENDU

Corrosion de la peau Dommages occulaires

graves

: Catégorie 1A: Catégorie 1

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Produit TEL QUE VENDU

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**

Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection

des yeux/ du visage. Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher. EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE

929927 1 / 11

Liquid Citric Acid 50 PCT

ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Entreposage: Garder sous clef.

Élimination:

Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Déclarations sur la sécurité

: Prévention:

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention:

Consulter un médecin en cas de malaise.

Entreposage:

Conserver conformément à la réglementation locale.

Produit TEL QUE VENDU

Autres dangers

: Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits

chlorés - dégagera le gaz de chlore.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Produit TEL QUE VENDU

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique No. CAS Concentration (%)

citric acid 77-92-9 30 - 60

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Aucun ingrédient dangereux

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Produit TEL QUE VENDU

En cas de contact avec les yeux

 Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une

assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements

avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire

avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les : Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

929927 2 / 11

Liquid Citric Acid 50 PCT

secouristes l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur

les effets sur la santé et les symptômes.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

En cas de contact avec les

: Rincer abondamment à l'eau.

veux

En cas de contact avec la

peau

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit TEL QUE VENDU

Moyen d'extinction approprié

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Inconnu.

Dangers spécifiques pendant : Non inflammable ou combustible.

la lutte contre l'incendie

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas

d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Produit TEL QUE VENDU

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la

protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou

souterraines.

Liquid Citric Acid 50 PCT

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

: Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises en cas de déversement.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Produit TEL QUE VENDU

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés dégagera le gaz de chlore.

Conditions de stockage sures : Conserver à l'écart des bases fortes. Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

Température d'entreposage : -30 °C à 50 °C

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Conseils pour une manipulation sans danger

: Se laver les mains après manipulation. Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Conditions de stockage sures : Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients

étiquetés appropriés

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Produit TEL QUE VENDU

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

: Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air Mesures d'ordre technique

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Liquid Citric Acid 50 PCT

Protection des yeux : Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Protection des mains : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Gants de type standard.

Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les preoduits

chimiques.

Protection de la peau : Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes

protectrices et vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

de protection respiratoire agréés appropriés.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver à fond la figure, les mains et la peau exposée après avoir manipulé. Fournir des installations adéquates pour rincer ou lavage des yeux et le corps en cas de contact ou

danger d'éclaboussure.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler

l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection des mains : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection de la peau : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Produit TEL QUE VENDU Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Aspect : liquide liquide

Couleur : clair, jaune pâle incolore

Odeur : douce : sans odeur pH : 1.1 - 1.5, (100 %) 4.0 - 5.5

Point d'éclair : Sans objet, N'entretient pas la combustion.

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et

intervalle d'ébullition

: > 100 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

929927 5 / 11

Liquid Citric Acid 50 PCT

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 1.23 - 1.26 Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible
poids moléculaire : Donnée non disponible

COV (composés organiques

volatils)

: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produit TEL QUE VENDU

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits

chlorés - dégagera le gaz de chlore.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Bases

Produits de décomposition

dangereux

: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent

se former, comme : Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Produit TEL QUE VENDU

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

929927 6 / 11

Liquid Citric Acid 50 PCT

Inhalation : Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Évaluation de l'exposition humaine

Produit TEL QUE VENDU

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Contact avec les yeux : Aucun symptôme connu ou prévu.

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou prévu.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou prévu.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou prévu.

Toxicité

Produit TEL QUE VENDU

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Donnée non disponible Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible Toxicité cutanée aiguë : Donnée non disponible Corrosion et/ou irritation de la

peau

: Donnée non disponible

Lésion/irritation grave des

yeux

: Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou

: Donnée non disponible

respiratoire

: Donnée non disponible Cancérogénicité Effets sur la reproduction : Donnée non disponible

Liquid Citric Acid 50 PCT

Mutagénécité de la cellule

germinale

: Donnée non disponible

Tératogénicité

: Donnée non disponible

STOT - exposition unique STOT - exposition répétée : Donnée non disponible : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

: Donnée non disponible

Composants

Toxicité aiguë par voie orale

: citric acid

DL50 Rat: 11,700 mg/kg

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Produit TEL QUE VENDU

Écotoxicité

Effets sur l'environnement

: Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Produit

Toxicité pour les poissons

: 96 h CL50: > 120 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: 48 h CE50: > 120 mg/l

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Produit TEL QUE VENDU

Facilement biodégradable.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Facilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit TEL QUE VENDU

Méthodes d'élimination

: Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer

conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans

une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

Liquid Citric Acid 50 PCT

provinciaux ou nationaux

RCRA - Resource Conservation and Recovery Authorization Act Déchet

dangereux

: D002 (Produits corrosifs)

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Méthodes d'élimination : Le produit dilué peut être envoyé à l'égout.

Considérations relatives à

: Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

l'élimination pi

provinciaux ou nationaux

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit TEL QUE VENDU

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

Transport terrestre (DOT)

Marchandise non dangereuse

Transport maritime (IMDG/IMO)

Marchandise non dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Produit TEL QUE VENDU

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Corrosion ou irritation cutanée

Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

SARA 302 : Ce matériau ne contient aucun composant ayant une section 302 EHS

TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro

CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est

nécessaire.

Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

929927 9 / 11

Liquid Citric Acid 50 PCT

Inventaire des États-Unis TSCA :

En conformité avec les inventaires

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

En conformité avec les inventaires

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

En conformité avec les inventaires

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

En conformité avec les inventaires

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

En conformité avec les inventaires

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

En conformité avec les inventaires

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

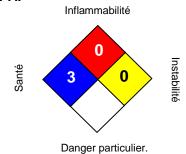
En conformité avec les inventaires

Inventaire de Taiwan pour substance chimique :

En conformité avec les inventaires

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Produit TEL QUE VENDU NFPA:



HMIS III:

SANTE	3
INFLAMMABILITE	0
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 =Léger,

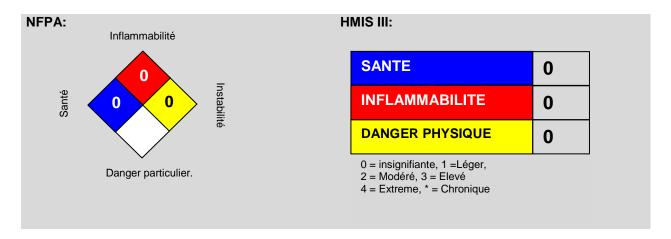
2 = Modéré, 3 = Elevé

4 = Extreme, * = Chronique

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

929927 10 / 11

Liquid Citric Acid 50 PCT



Date d'émission : 03/27/2019

Version : 1.1

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

929927 11 / 11